

Riddes, le 5 juin 2020

A la rédaction du bulletin officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 23 du 5 juin 2020

COMMUNE DE RIDDES

Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Mme Doris Vouillamoz, domiciliée à Aproz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Impasse du Téléphérique 1, 1908 Riddes PPE 8428 sur parcelle N° 924
Enseigne	Café-Restaurant « Dix-Neuf 08 »
Prestations	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Du lundi au jeudi : de 06h30 à 22h30 Vendredi et samedi : de 06h30 à 01h00 Dimanche : de 07h30 à 12h00
Début de l'activité	Dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

L'administration communale